

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de BLOTZHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

Conseillers élus	:	27
Conseillers en fonction	:	27
Conseillers présents	:	22
Conseillers absents	:	5
Procurations	:	4

Séance du 14 décembre 2010



Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien ZIMMERMANN, Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH & Jean-Marc HAAS, adjoints.

Mmes & MM. Morand OBERDORF, Huguette HASSEL, Francis CARNET, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Audrey GOEPFERT, Maryvonne THUET, Yves MAURER, Pierre STOFFELBACH, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Marie-Christine PIRON, Christophe SCHLICHT, Loïc DOEBELIN, Anne MECKER, Marie-Claude JORDAN, Pierre HERZOG & Fabien HENGY, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mmes Edith BIXEL & Yolande WINTZERITH, conseillères municipales.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 5 au budget primitif 2010 de la commune.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prise en charge directe par le budget de la Ville de Blotzheim des indemnités de conseil du trésorier et son remboursement sur le budget du CCAS de Blotzheim pour les indemnités de 2009, 2010 et celles à venir et autorise le Maire à l'émission du titre de recettes y relatif pour chaque exercice à hauteur des sommes dues par le CCAS de Blotzheim à la Ville de Blotzheim.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi au 1^{er} janvier 2010, au titre du budget « ZAE Haselaecker », des indemnités de conseil au trésorier à hauteur de 100 % pour la durée du mandat de l'actuel conseil municipal, autorise le Maire à la régularisation de ces écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 1 au budget primitif « ZAE Haselaecker », approuve la prise en charge directe par le budget de la Ville de Blotzheim de ces indemnités et son remboursement sur le budget « ZAE Haselaecker » de Blotzheim pour l'année 2010 et celles à venir, autorise le Maire à l'émission du titre de recettes y relatif dans le budget principal de la commune pour chaque exercice à hauteur des sommes dues par le budget « ZAE Haselaecker » à la Ville de Blotzheim.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dépenses liées à l'organisation du Saint-Nicolas du dimanche 5 décembre 2010 et du Saint-Nicolas du Périscolaire du mercredi 8 décembre 2010.



6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution, avec effet au 1^{er} janvier 2011, des subventions conformément au tableau présenté à hauteur des montants inscrits dans le tableau 2010 et prend note, par ailleurs, que cette même liste non exhaustive pourrait faire l'objet de remaniements dans le cadre du vote du budget 2011.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, dans le cadre du jumelage avec Laurède, l'élaboration de la programmation des festivités du jumelage retour à Blotzheim pour le week-end allant du vendredi 17 au mardi 21 juin 2011 et approuve toutes les dépenses y relatives et leur mandatement.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation d'une convention de raccordement électrique de l'installation photovoltaïque de la Maison des Associations avec ERDF, approuve le coût de raccordement à la charge de la commune et charge le Maire de signer tous documents y relatifs.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation d'une convention avec ERDF en vue de procéder aux travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique dans le cadre du raccordement des parcelles de la ZAE « Haselaecker », autorise le Maire à signer cette convention pour le compte de la Ville, approuve les conditions de financement présentées et charge le Maire de signer tous documents y relatifs.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à cosigner l'avenant N° 2010-02 à la convention « Enfance & Jeunesse » N° 2008-388 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet pédagogique du séjour d'initiation au ski pour l'hiver 2011.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 25 voix pour (dont 2 procurations), 1 contre et 1 abstention, approuve l'élaboration d'un statut local conformément à un arrêté municipal présenté en séance en vue d'autoriser l'ensemble des épiceries sises sur le ban communal à ouvrir pendant 3 heures les dimanches matin et jours fériés, soit de 9 h à 12 h, et fixe l'horaire d'ouverture pour l'ensemble des fleuristes de la commune les dimanches et jours fériés pendant 2 heures le matin, soit de 10 h à 12 h.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'occupation d'une parcelle jouxtant l'école maternelle appartenant à M. André ZIEGELTRUM pendant la durée des travaux d'extension et de réaménagement de cette dernière, soit 2 ans, au prix total de 35600,- €, autorise le Maire à signer la convention y relative et charge le Maire du paiement de la somme précitée à M. ZIEGELTRUM.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la candidature du Maire en tant que représentant de la commune au sein de l'association de promotion du raccordement ferroviaire de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et charge le Maire du paiement de la cotisation annuelle à verser à cette association.

15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement de la partie du chemin du Calvaire jouxtant l'école maternelle du domaine public en domaine privé communal, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à une enquête publique préalable à ce déclassement et autorise le Maire à la signature de toutes pièces utiles dans le cadre de cette procédure ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais à intervenir notamment les honoraires du géomètre et du commissaire enquêteur.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'utilisation de la somme de 230.836,52 € représentant le solde du « prélèvement à employer » des saisons 2008/2009 et 2009/2010 par le Casino Barrière aux fins de réaliser les travaux d'aménagement du nouveau parking situé à côté du Radar d'une part et d'amélioration de la voirie d'accès au Casino d'autre part.

17. Le conseil municipal prend note de la mise à disposition au public du rapport annuel 2009 de VEOLIA EAU ainsi que du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service du syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue et Environs pendant les heures d'ouverture des bureaux.

18. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire conformément aux attributions lui ayant été conférées par délibération N° 5 du 28 mai 2009.

19. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

